

Mais, M. l'Orateur, que cette réforme du Sénat devienne ou non un fait accompli, je n'en aurai pas moins confiance dans l'avenir de ma patrie.

A titre de Canadien, il est des faits qu'il me plaît de rappeler et des espérances que j'aime à caresser.

D'un coup d'œil dans l'avenir, la Confédération canadienne m'apparaît comme un jeune géant embrassant dans son étreinte ce vaste continent; il commande aux deux océans que relient ses voie ferrées et entasse les richesses incalculables provenant des ressources inépuisables et à peine entrevues de ce vaste pays.

Il n'est pas nécessaire d'être prophète pour prévoir les dimensions qu'atteindra notre commerce avec pareilles capacités de productions et des richesses naturelles aussi abondantes que variées.

Il est vrai, comme nos adversaires n'ont pas manqué de nous le rappeler, que les négociations engagées entre le Canada et la grande république américaine, pour amener des relations commerciales plus étroites et régler certaines difficultés existantes, n'ont encore produit aucun résultat tangible, mais même si la rupture entre les plénipotentiaires des deux pays était définitive, j'aurais la satisfaction de pouvoir dire que les représentants du Canada ont fait toutes les concessions compatibles avec l'honneur pour en venir à une entente équitable. Comme le disait si bien un grand journal canadien, "poursuivons notre chemin, n'ayant en vue que nos intérêts et ceux de l'Empire dont nous faisons partie, tout en observant une scrupuleuse bonne foi dans nos relations et obligations internationales et acheminons-nous vers nos destinées avec confiance, courage et sérénité.

M. MONK : M. l'Orateur, j'ai écouté avec un vif intérêt l'essai remarquable dont mon honorable ami vient de donner communication à la Chambre, et dans beaucoup de passages, j'ai constaté une grande profondeur de raisonnement. Dans sa dissertation sur les différends qui existaient autrefois entre le parti whig et le prétendu parti tory en Angleterre j'ai retrouvé beaucoup de la chaleur de Fox et du brio de Sheridan.

Il y a cependant une restriction que je désire indiquer immédiatement, c'est que mon honorable ami est trop Anglais. Il est Anglais, non seulement jusqu'à la moelle, mais même au delà. Il se donne pour un libéral anglais. Il nous a dit—j'ai noté ses paroles—que grâce à l'action du parti auquel il appartient, les querelles de races et de religions ont complètement disparu, et beaucoup d'autres choses de ce genre.

En l'écoutant, je me demandais avec étonnement si c'était bien le même homme que j'ai rencontré il n'y a pas bien longtemps dans les assemblées publiques du comté de Bagot; car la Chambre peut être certaine qu'à cette époque, il était loin d'être l'anglophile qu'il s'est révélé ce soir.

M. BERGERON : Son discours d'alors n'était pas écrit.

M. MONK : En cette occasion, mon honorable ami parlait d'abondance et, en compagnie de l'honorable député de Beauharnois, je l'ai entendu demander aux électeurs comment ils pouvaient hésiter entre un chef catholique et français et un chef anglais et protestant.

M. LEMIEUX : Je n'ai jamais dit cela.

M. MONK : Je sais que dans une polémique qui a eu lieu depuis dans les journaux, l'honorable député a nié s'être servi de ces expressions.

M. LEMIEUX : Je le nie encore.

M. MONK : Tout en étant disposé à accepter cette dénégation que l'honorable député répète ce soir, il n'est rien survenu pour modifier l'impression que j'ai gardée de son discours que j'ai écouté mêlé à la foule au-dessous de lui.

L'honorable premier ministre nous demandait hier, à nous les rares représentants conservateurs de la province de Québec, pourquoi nous étions incapables d'éclairer la population de cette province sur les véritables questions politiques qui se débattent dans cette Chambre. A cela je répondrai que tant qu'il se trouvera parmi ses partisans des hommes qui dans la province de Québec ont pour tactique de recourir à des arguments comme ceux dont l'honorable député de Gaspé (M. Lemieux) s'est servi dans cette occasion, et viennent ensuite devant cette Chambre—

Le PREMIER MINISTRE (sir Wilfrid Laurier) : A l'ordre.

M. L'ORATEUR-SUPPLÉANT : L'honorable député a nié et on doit accepter sa parole.

M. BERGERON : Il n'a pas nié.

Quelques VOIX : Oui, il a nié.

M. L'ORATEUR-SUPPLÉANT : J'ai compris que l'honorable député a nié.

Sir CHARLES TUPPER : J'ai écouté très attentivement tout ce qu'a dit l'honorable député et je voudrais savoir, M. l'Orateur, en vertu de quel règlement vous le rappelez à l'ordre. Dans mon opinion il n'a enfreint aucun règlement.

M. L'ORATEUR-SUPPLÉANT : Personne n'a le droit de discuter la décision que je viens de donner. L'honorable député de Jacques-Cartier (M. Monk) a accusé l'honorable député de Gaspé (M. Lemieux) de s'être livré à des appels aux préjugés durant la dernière élection de Bagot et l'honorable député de Gaspé a nié s'être livré à de pareils appels.

M. BERGERON : Il n'a pas nié.

Quelques VOIX : Oui, il a nié.